

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars à vingt heures,
le **Conseil communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :
en exercice : 49
présents : 35
procurations : 9
votants : 44

PRESENTS : S. BEN OTHMANE, G. ZORITCHAK, M. GENOUD, Nathalie LAKS, Nicolas LAKS, J-L. PECORINI, P-J. CRASTES, A. CUZIN, S. KARADEMIR, E. ROSAY, M. GRATS, L. VESIN, L. DUPAIN, V. LECAUCHOIS, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, I. ROSSAT-MIGNOD, D. JUTEAU, D. CHAPPOT, J-C. GUILLON, D. BESSON, P. DURET, S. DUBEAU, E. BATTISTELLA, B. FOL, A. MAGNIN, H. ANSELME, C. DURAND, J. LAVOREL, L. CHEVALIER, S. RODRIGUEZ, F. de VIRY, M. SECRET, F. BENOIT, F. GUILLET

REPRESENTES : A. RIESEN par G. ZORITCHAK, V. LECAQUE par L. CHEVALIER, M. SALLIN par M. GRATS, C. VINCENT par L. VESIN, S. LOYAU par V. LECAUCHOIS, J. CHEVALIER par D. CHAPPOT, G. NICOUD par D. BESSON, J-P. SERVANT par E. BATTISTELLA, A. AYEB par A. MAGNIN

EXCUSEE : M-N. BOURQUIN

ABSENTS : C. CACOUAULT, P. CHASSOT, M. MERMIN, C. MERLOT

Date de convocation :
12 mars 2024

Secrétaire de séance : Madame Joëlle LAVOREL

Délibération n° c_20240325_rh_42

4.1. PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T

**TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS 2024 –
BUDGET ANNEXE REGIE ASSAINISSEMENT**

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur GUILLON, 13^{ème} Vice-Président,

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant qui fixe l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions en vigueur.

Afin de procéder à la mise à jour annuelle du tableau des emplois de la collectivité, après avis du comité social territorial (CST) du 04 mars 2024, il est proposé de prendre en compte les créations et suppressions d'emplois nécessaires au fonctionnement des services approuvées par délibérations, ainsi que les mises à jour constatées entre la création prévisionnelle et le recrutement effectif, les modifications en lien avec les avancements de grade, de temps de travail et les promotions internes.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2313-1 et R2313-3 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L313-1 ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu le tableau des emplois et des effectifs de la Communauté de Communes du Genevois ;



Vu l'avis du comité social territorial réuni le 04 mars 2024 ;
 Vu l'avis du comité social territorial réuni le 04 mars 2024 ;

DELIBERE

Article 1 : approuve le tableau des emplois et des effectifs 2024 – budget annexe Régie Assainissement 2024 suivant :

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS 2024 – BUDGET ANNEXE REGIE ASSAINISSEMENT

ADMINISTRATIF

Cadres ou emplois	Catégorie	EFFECTIF 2023	EFFECTIF 2024	Commentaires
Rédacteur Principal 2e classe	B	2	2	
Adj Adm Ppal 1ere classe	C	1	0	Suppression poste assistant comptable transféré budget principal (délibération 09.23)
Adj Adm Ppal 2ème classe	C	1	1	
Adjoint administratif	C	3	3	
		7	6	

TECHNIQUE

Cadres ou emplois	Catégorie	EFFECTIF 2022	EFFECTIF 2023	Commentaires
Ingénieur	A	3	4	Transformation d'un poste de technicien en ingénieur chargé d'opérations
Technicien	B	6	5	
Agent de Maitrise Ppal	C	2	2	
Agent de Maitrise	C	2	3	+1 avancement de grade
Adjoint tech. ppal 2eme classe	C	0	0	-1 avancement de grade
Adjoint technique	C	2	1	
		15	15	

RECAPITULATIF

Cadres ou emplois	EFFECTIF 2023	EFFECTIF 2024	Commentaires
Filière Administrative	7	6	
Filière Technique	15	15	
TOTAL EFFECTIFS	22	21	

EMPLOI NON PERMANENT

Cadres ou emplois	EFFECTIF 2023	EFFECTIF 2024	Commentaires
Apprenti	1	1	
Total	1	1	

Article 2 : rappelle que les crédits seront inscrits au budget annexe Régie Assainissement – exercices 2024 et suivants – au chapitre 012 – charges de personnel et frais assimilés.

Article 3 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte -

VOTE : POUR : 41

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 (S. DUBEAU, E. BATTISTELLA, J-P. SERVANT)

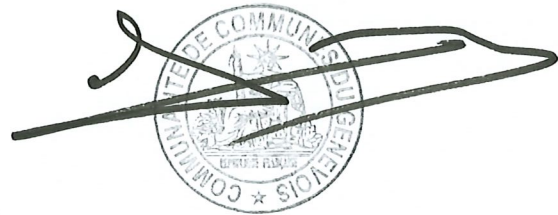
Le Président certifie exécutoire cette délibération

Télétransmise le 02/04/2024

Publiée électroniquement le 02/04/2024

La secrétaire de séance,
Joëlle LAVOREL

Le Président,
Pierre-Jean CRASTES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024



ID : 074-247400690-20240325-C20240325RH42-DE